

*Droits à l'égalité*

que comme un prêt à consacrer à l'amélioration de la société. Habités à obtenir le maximum au moindre coût, les homosexuels en viennent à considérer qu'ils ont un droit inné à un traitement spécial.

C'est ce que dit le paragraphe dans la motion. Il prévoit un traitement spécial en mentionnant les homosexuels et non le mot sexe:

Ceux qui vivent aux crochets de la société en viennent à la considérer avec mépris et à souhaiter sa destruction.

Les homosexuels dépensent souvent le surplus de leurs revenus à parcourir le monde à la recherche d'aventures sexuelles.

J'ajouterai que selon les statistiques, un homosexuel a de 20 à 106 partenaires par année. Pensez aux conséquences au point de vue du SIDA seulement, madame la Présidente:

En raison de leur promiscuité et de leurs pratiques sexuelles incroyablement malsaines...

J'ai ici une pile de documents médicaux qui prouvent à quel point c'est terrible:

... les agents pathogènes qui vivaient autrefois dans une région géographique donnée se répandent rapidement autour du monde. Le SIDA est le premier fruit de ce processus, et on peut s'attendre à beaucoup d'autres fléaux découlant du comportement homosexuel. Les homosexuels ont déjà compromis les provisions de sang de la nation et ils grèvent les ressources du monde médical.

**M. Robinson:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Il est déjà arrivé une fois que le Président rappelle un député à l'ordre quand il a jugé que le langage employé par ce dernier risquait d'offenser gravement de nombreux députés en ajoutant que son langage pouvait même être cause de désordre. Le genre d'attaque pathologique anti-homosexuelle à laquelle le député se livre tombe précisément dans la même catégorie de langage, surtout quand il accuse son propre gouvernement, ses propres collègues, le ministre des Transports (M. Crosbie) et l'ancien ministre de la Justice de s'écarter de la bible parce qu'ils ont adopté les principes inclus dans cette motion. Je voudrais que vous reconnaissiez, madame la Présidente, que ce langage n'est pas conforme au Règlement.

[Français]

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Sur un rappel au Règlement, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du procureur général du Canada (M. Gérin).

**M. Gérin:** Madame la Présidente, c'est parce qu'on est dans une situation où il faut bien employer des mots qui, à un autre moment, ne devraient peut-être pas l'être. Mais c'est la motion du député elle-même qui nous amène à parler exactement de ces termes-là.

Alors, dans les circonstances, je pense que c'est le choix du député qui a présenté cette motion de nous amener, cette Chambre, à parler de ces termes que mon honorable collègue vient d'employer.

Je pense donc que, pour cette raison, on devrait tout simplement laisser continuer.

• (1740)

[Traduction]

**M. St. Germain:** Madame la Présidente, le député ne faisait que présenter les données statistiques avancées par le corps médical et d'autres organismes. Ce n'était rien d'autre. Il ne s'agissait d'attaquer aucun groupe ou secteur de la société. Il ne faisait qu'exposer les faits tels que les voient certains médecins.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** La présidence estime qu'il s'agit là en réalité d'une question de débat. Il n'est pas question d'agressivité, et cela n'a rien à voir avec des décisions rendues par M. le Président il y a un certain moment. Je prie le député d'achever en l'espace d'une minute.

**M. Stewart:** Madame la Présidente, s'il fallait que je lise certaines des statistiques et certains des faits d'homosexualité qui sont consignés ici, peut-être le député d'en face aurait-il des raisons de se plaindre.

Les rapports homosexuels, associés aux moyens de transport modernes, mettent à nos risques et à notre charge financière les problèmes médicaux du monde. On y parle ensuite des drogués, mais je terminerai en disant que s'il y a une chose dont nous n'avons pas besoin au Canada, ce sont les leçons de morale de quelqu'un qui ne croit pas ou ne suit pas la plupart des gens que je crois et que je suis. Je me souviens de l'époque où «gai» voulait dire «heureux». Aujourd'hui cela veut dire tout autre chose. Si nous laissons faire cela au Canada, que Dieu nous vienne en aide plus tard!

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Madame la Présidente, je tiens à dire quelques mots à l'appui de la motion de mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson). Et comme elle correspond à une politique de notre parti, elle a aussi l'appui du NPD. Nous avons l'habitude lors de nos congrès d'adopter des politiques qui deviennent celles du parti, au lieu de voter des résolutions n'ayant que valeur indicative pour le chef du parti.

J'ajouterai que si des députés avaient voulu s'opposer à la résolution d'une façon mesurée, j'aurais pu les comprendre. Mais je suis renversé par les termes et l'approche adoptée par les députés de Simcoe-Sud (M. Stewart) et le député de Charlevoix (M. Hamelin) dans leurs interventions. Je rappellerai aux députés que cette mesure a été longuement envisagée par le sous-comité de l'égalité des droits du comité permanent de la justice et du solliciteur général. Elle figure maintenant dans une proposition acceptée par le gouvernement.

Depuis plus d'une décennie, les associations canadienne et américaine de psychiatrie, dont les membres sont fort instruits des maladies psychiatriques, estiment que l'homosexualité n'est pas une maladie. Il s'agit d'une orientation adoptée par une proportion importante de notre population, tant chez les hommes que chez les femmes. Tous conviennent que cette orientation n'est pas affaire de choix; c'est un fait, tout simplement. Les homosexuels découvrent leur orientation en grandissant, et cela touche aussi bien les hommes que les femmes. Il y a des homosexuels au sein du gouvernement du Canada, des Forces armées, de nos forces policières et de la GRC. Il y en a parmi les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures. Il y en a sûrement parmi les députés. Il y a des homosexuels qui sont enseignants, ministres du culte, médecins, avocats, travailleurs d'usines ou d'ateliers, en fait parmi presque tous les éléments de la société. Cela ne suscite pas de problème, sauf lorsque certaines personnes subissent un sérieux préjudice en raison de leur orientation sexuelle ou de leur crainte de ce qui pourrait leur arriver si elles étaient découvertes. Voilà pourquoi elles gardent le secret. Elles doivent renoncer au bonheur et vivre dans la crainte de ce qui pourrait leur arriver si leur orientation sexuelle était connue.